

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 1/2008 /CSM

Le 05 mai 2008 à 10 heures. Il sera procédé, dans le bureau du président de la C.R. Sidi Mzal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : les travaux relatifs à la réalisation du réseau de distribution pour alimenter en eau potable les douars de Sidi Mzal, Ftazarine, Imintanout, Taourirte Ouazal, et Tizi Ntarkatine.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la commune rurale de Sidi Mzal., il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma. Et sur le site www.toufaout.org

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **7500. dirhams.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2-06-388 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la commune rurale de Sidi Mzal
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précitée, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a-** la déclaration sur l'honneur ;
- b-** la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c-** l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d-** l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e-** le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- f-** le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

N.B. : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :

- a-** Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b-** Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.